

Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restaurationet de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des évènements qui jalonneront la vie de ces marais.

### chapitre 1:

- historique des marais de Sacy
- gestion de l'eau

### chapitre 2:

- enjeux écologiques
- zonages réglementaires et structures d'action

### chapitre 3:

- restauration et entretien

### chapitre 4:

- inventaire "espèces exotiques envahissantes"

### chapitre 5:

- inventaire avifaune
- inventaire chauves-souris
- pêche électrique

# Historique des Marais de Sacy

Des informations, datées d'un peu plus de 2000 ans, notifient l'existence d'un lac, le lac de « longa aqua » qui s'étendait grosso modo de Labruyère à Saint-Martin Longueau. Ce lac « longa aqua » est devenu ensuite une tourbière appelée aujourd'hui Marais de Sacy. Dans le même temps, la plaine qui existe plus au sud entre les Ageux et Monceaux était occupée par un autre lac, appelé « la Grande Mer ». Soumis aux débordements de l'Oise, il a été peu à peu remblayé par les alluvions, s'est asséché pour donner les terres actuelles.

En 51 avant notre ère, Jules César, lors d'une offensive contre les Bellovaques, avait installé des légions, entre autres, sur le plateau de Liancourt. Le territoire de Labruyère avait reçu un détachement chargé du fonctionnement et de la sécurité du port établi à l'extrémité ouest du lac de Longa Aqua. Des bateaux plats approvisionnaient les romains en matériel depuis la Seine, via l'Oise et la Grande Mer.

Le lac est ensuite devenu peu à peu marécage et l'asséchement de ces marais, dits de Sacy, a été ordonné par Henri IV le 6 avril 1599. En effet, Le roi Henri IV, voulant rendre à la culture toutes les terres vagues et improductives, publia un édit donnant droit à un concessionnaire d'entreprendre le dessèchement de tous les marais du royaume. En dédommagement des travaux à faire, ce concessionnaire fut déclaré propriétaire de la moitié de tous les terrains dont le dessèchement a été opéré.

Les travaux commencèrent par les marais de Sacy.

Ces travaux consistèrent au drainage des marais par l'effet de canaux traversant toute leur étendue d'Ouest en Est, sur une longueur de sept kilomètres. Tous ces canaux se réunissaient en un seul cours d'eau la Frette, qui permettait donc d'écouler vers l'Oise toutes les eaux qui submergeaient les marais.

La période des travaux fut longue et très agitée par quelques procès retentissants entre différents propriétaires et les « assécheurs » à qui l'édit du roi octroyait la moitié des terres récupérées.

On constate ainsi qu'une décision de la Chambre des comptes, du 30 août 1603, ordonnait que les marais, jusque là en indivision entre les paroisses voisines seraient partagées, ... ce qui ne fut réalisé qu'en 1798 seulement!

Un autre épisode marquant concerne le rachat, en 1719, de la seigneurie de Sacy par le sieur Jean-Jacques Coutard, conseiller au Parlement de Paris. Il fit construire en plein milieu du Marais un « château considérable, entouré d'avenues, de jardins et de canaux ». Il fut appelé le château de Fontaine-le-Comte.

Après sa mort, la châtellerie fut acquise en 1755 par Pierre-Charles de Villette qui fit démolir ce château et, avec les matériaux récupérés et ceux offert par le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé, provenant d'une magnifique demeure de Verneuil-en-Halatte, fit bâtir, au Plessis-Longueau une résidence bien plus importante que le manoir existant .Il lui donna le nom de Plessis Villette.



Carte Cassini - XVIIème siècle

source GEOPORTAL

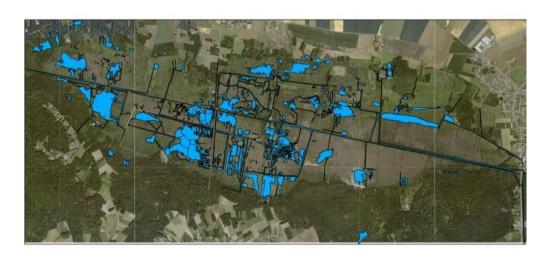
Plus tard, le creusement des canaux et étangs a repris avec l'exploitation de la tourbe. Les activités traditionnelles d'extraction de la tourbe, telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à une période encore récente, voisine de la seconde guerre mondiale, de manière artisanale, parcimonieuse, sur de petites surfaces et de faibles profondeurs, permettaient un rajeunissement des milieux en abaissant le niveau du sol et le rapprochant ainsi de celui de la nappe phréatique. Par contre, en certains endroits, une extraction plus intensive a pu conduire à leur dégradation.

Les Marais furent aussi exploités à des fins agricoles : l'herbe était fauchée pour le fourrage et la litière, les secteurs les moins humides étaient cultivés (choux-fleurs, artichauts, ...).

La culture du cresson s'est développée dans la partie Nord du site dès le XIXème siècle. On sait que la température optimum pour cette culture se situe vers 10°C et ne doit jamais descendre sous 0°C. Les eaux issues des puits artésiens répondaient bien à ces critères. Elle a quasiment disparu au cours des années 1970.



Ces différents usages ont façonné le paysage actuel des marais, laissant notamment des grandes pièces d'eau, des fossés drainants rectilignes et de nombreux puits artésiens.



Réseau hydraulique du Marais de Sacy

Actuellement, les principales activités des Marais sont **la chasse** et d'autres activités de **loisirs** (pêche, détente...).

# La gestion de l'eau

Le Marais de Sacy fait partie des zones humides telles que définies par la loi sur l'eau de 1992 : «Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Dans l'imaginaire, les zones humides évoquent immédiatement les marais qui, il y a encore quelques décennies, étaient associés à la pauvreté, à l'insalubrité, au danger...

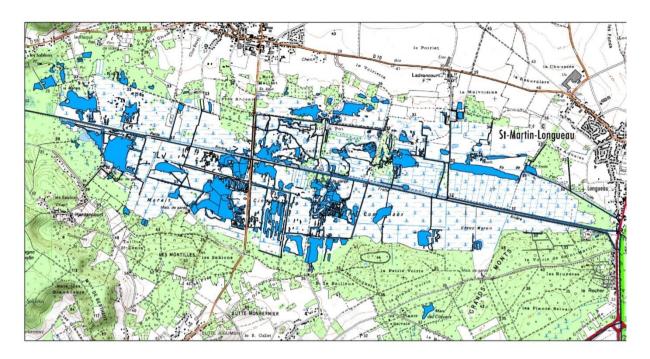
Déjà en 1599, on a pu lire dans l'édit d'Henri IV qui ordonnait l'assèchement des marais : « il y a quantité de marais inondés et entrepris d'eau et presque inutiles et de peu de profits qui tiennent beaucoup de pays comme déserts et peu habitables et incommodent les habitants voisins à cause de leurs mauvaises vapeurs et inhalations .. ».

Or, longtemps considérées comme insalubres ou inutiles, les zones humides sont des milieux remarquables, et ce à plusieurs titres.

D'abord, elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles ont, en effet, un pouvoir épurateur, jouant tout à la fois le rôle de filtre physique (elles favorisent les dépôts de sédiments y compris le piégeage d'éléments toxiques tels que les métaux lourds, la rétention des matières en suspension...) et de filtre biologique.

Elles régulent les régimes hydrologiques. Elles sont, en effet, comme des éponges, qui "absorbent" momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval) et en alimentant les nappes phréatiques, soit une participation importante à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles.

Enfin, et c'est leur rôle le plus médiatisé, les zones humides constituent un fabuleux réservoir de biodiversité ou diversité biologique, en offrant aux espèces animales et végétales qui y sont inféodées, les fonctions essentielles à la vie des organismes : « gîte et couvert ». Les zones humides font partie du patrimoine paysager et culturel.



Le Marais de Sacy

Les marais de Sacy sont soumis à un climat océanique. La cuvette où se développent les marais se situe entre 32 et 62 mètres d'altitude. Ils sont drainés en leur centre par la Frette canalisée qui rejoint l'Oise sur le territoire de Pont Sainte Maxence.

Malgré son apparente continuité, le Marais de Sacy appartient à deux domaines indépendants, différents d'un point de vue géochimique et hydrogéologique. Il est concerné par deux nappes phréatiques :

- la nappe de la Craie située au nord de la Frette.
- les nappes multicouches du Tertiaire situées au Sud des marais et isolées de la nappe de la Craie par un écran argileux.

Cette distinction nord-sud se retrouve également en ce qui concerne l'alimentation en eau des marais et ses dysfonctionnements :

- Les marais situés au nord de la Frette sont alimentés par des rus venant de Rosoy, Labruyère et Sacy, mais surtout par les émergences de la nappe de la Craie. On citera des sources connues depuis des siècles : Cuiller-à-Pot, Fontaine-Froide, Fontaine-le-Comte, l'Oeil-Pleureur. Ils peuvent être influencés par une diminution de cette contribution.
- Le niveau des eaux des marais sud, sans liaison avec la nappe de la Craie, dépend des réserves en eau des horizons tertiaires (peu productifs) et des précipitations. Ils sont donc surtout sous l'influence directe des conditions climatiques.

Le contexte hydrogéologique influence également les caractéristiques physicochimiques des eaux qui alimentent les marais :

- les eaux de la nappe de la craie, qui alimentent le secteur nord des marais, sont chargées en nitrates. Leur température est constante et voisine de 11°C.
- les eaux issues des formations tertiaires qui alimentent les plans d'eau situés au sud de la Frette sont quant à elles sulfatées.

L'eau est l'élément clef du Marais de Sacy : pas d'eau, pas de marais ! Les principales menaces sont le drainage et les prélèvements d'eau.

Le drainage accentue l'assèchement du Marais par l'accélération des écoulements vers l'axe principal : la Frette. En cas de drainage trop important, les différences de niveaux d'eau entre les périodes humides et sèches peuvent être particulièrement marquées.

Les prélèvements dans la nappe souterraine (eau potable, agriculture) tendent à abaisser l'alimentation en eau de la partie nord du Marais. Une problématique liée à la nappe de la Craie a été soulevée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy: environ 100 puits artésiens sont actifs sur le site et nombre d'entre eux sont connectés au réseau de surface. L'eau de la nappe sort donc facilement par ces exutoires et rejoint l'Oise via la Frette. Ceci participe à l'abaissement global de la nappe.

De ces faits, les fonctions liées à la zone humide ne sont plus aussi bien assurées par le Marais. Celui-ci pourrait même à terme perdre son caractère de tourbière, en effet un drainage trop fort entrainerait une minéralisation de la tourbe et donc une perte de ce type de sol, ainsi que de la faune et de la flore associées.

L'établissement d'une gestion hydraulique prenant en compte ces enjeux et les usages actuels a été confié au Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Cela passe notamment par l'acquisition de données: installation et suivi de piézomètres, d'échelles limnimétriques, mesures de débit..., le suivi des études liées à la nappe, la gestion des puits artésiens, la mise en place d'un plan de gestion hydraulique comprenant l'aménagement de petits ouvrages de gestion, le conseil aux propriétaires, le suivi et l'entretien. Le but recherché de ce plan de gestion est de retenir les eaux au niveau maximum acceptable par les usagers des Marais.

Une première étape primordiale est l'observation et la mesure.





Des suivis piézométriques de la nappe sont également effectués (Le piézomètre permet de surveiller les variations de niveau d'une nappe d'eau souterraine).

Une seconde étape consiste en l'utilisation de modèles mathématiques pour restituer et comprendre le fonctionnement hydraulique de ce système complexe qu'est le Marais de Sacy.

Des études antérieures, réalisées par le cabinet Stucky, avaient montré la possibilité de découper le Marais par bassins plus ou moins interconnectés.

Ces données sont actuellement complétées par d'autres résultats d'études qui ont pour but de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du Marais: on pourra citer la modélisation du fonctionnement de la nappe de la Craie pour l'Agence de l'eau, le repérage des niveaux d'altitude de toute la zone du Marais à l'aide de LIDAR (Méthode de télédétection par laser), ou encore la collecte des débits des puits artésiens et des principaux fossés.

Enfin, un certain nombre de dispositifs expérimentaux mis en place plus particulièrement sur les masses d'eau en mouvement (puits artésiens, fossés et canaux, ...) permettent également d'améliorer cette gestion hydraulique du Marais.









Batardeaux (barrages amovibles)

Texte / mise en page : Claude Cwiklinski / Jean Rousselot / Jean Claude Thomann.